



Chute d'un élément d'échafaudage sur ma voiture chez mon garagis

Par SebB

Bonjour,

Mon véhicule, de 1993, est en réparation chez mon garagiste.

J'en suis a plus de 6000 euros de réparations (et ce n'est pas encore la fin des dépenses) sur mon 4x4 pour le rendre comme neuf.

Depuis le début de l'année j'ai investis dix mille euros dans des répatations majeures...

Pendant les réparations, un élément d'un échafaudage voisin est tombé en abimant tres serieusement mon véhicule.

Dans les dégats et, a cause de l'age avancé de mon Toyota, certaines pièces ne ce font plus (ou alors sur mesure).

De plus, le toit et surtout un des renfort de toit (donc un élément stucturel) a été tres abimé par la chute de l'élément en question.

J'aimerais donc avoir un premier avis et un début de piste a suivre car mon véhicule ne doit plus être

coté grand chose, puisqu'il est de 1993 et que la structure est touchée.

Cependant, il y a, a mon avis, une faute grave de la part de l'entreprise de maçonnerie car comment est il possible qu'un élément d'un échafaudage puisse faire une chute de plus de 30 metres?!

En vous remerciant a l'avance pour votre aide.

Bien cordialement.

Seb B

Par Suisse1291

Les dommages causés à votre véhicule l'ont été durant la période où votre véhicule était confié au garagiste. Ce dernier est donc redevable du fait qu'il doit vous restituer votre véhicule, hormis les travaux à effectuer dessus et qui sont prévus par un "ordre de travaux daté et signé par vos soins, conforme à ce qu'était votre 4x4 en arrivant. Il appartiendra donc à ce garagiste de se retourner contre l'entreprise qui est responsable de cet échafaudage.